

L'AVENIR PASTORAL

Nous serons sans doute amené, dans le présent article, à reprendre tel ou tel point déjà abordé dans les études précédentes. Cependant, notre propos n'est pas de produire une conclusion qui serait un simple regroupement de choses déjà dites. Nous voudrions, ici, envisager l'avenir pastoral de la vigile pascale, c'est-à-dire essayer de déterminer à quelles conditions la nouvelle célébration peut, non seulement se maintenir, mais s'enraciner dans la pastorale française, quelles modifications elle doit y apporter, quels aménagements des habitudes ou même des lois cela peut requérir. Il va sans dire qu'un tel examen reste dans le domaine des suggestions, ne jouit d'aucune autorité et n'engage que son auteur. Celui-ci a seulement essayé d'être aussi objectif et impartial que possible, lorsqu'il rapporte des opinions ou des vœux qu'il ne partage pas.

Il est presque lassant de le répéter : partout où le nouveau cérémonial a été adopté, il a rencontré la pleine adhésion des fidèles. Personne, je pense, ne soutiendra que l'attrait de la nouveauté suffise à expliquer ce succès. Les fidèles eux-mêmes l'ont dit : leur satisfaction vient d'un motif très essentiel. Ils ont découvert le mystère de Pâques. Jusqu'ici, pour l'immense majorité d'entre eux, Pâques n'était qu'un dimanche un peu plus solennel, marqué par des sonneries de cloches plus abondantes, une plus grande affluence, l'obligation de la communion pascale (souvent accomplie un autre jour), voire par la fin d'un Carême cependant fort peu « vécu ». La vigile leur a fait comprendre combien Pâques est une fête unique, est *la fête*. Non seulement parce que le fait de la résurrection (ou plutôt du tombeau vide) est à la base (apologétique) de notre foi. Mais surtout parce que le mystère du Christ mort-et-ressuscité est le mystère

essentiel du christianisme, parce que le mystère de notre baptême, de notre mort-et-résurrection en lui, est le mystère essentiel de toute notre vie chrétienne.

Les qualités pastorales du nouveau rite.

Mais il y a une autre cause de succès qu'il convient de mettre en lumière, et qui ressortit précisément à la pastorale liturgique, c'est la facture admirablement réussie de la nouvelle célébration au point de vue psychologique et pédagogique. Non seulement le mystère célébré est essentiel, mais le langage liturgique dans lequel il est présenté, est intelligible et attrayant. Il n'est pas besoin d'être un esthète ou un archéologue pour saisir le symbolisme de la nuit et de la lumière, et ce symbolisme est ici mis en œuvre de la façon la plus simple, la plus éloquente qui soit : non pas comme un spectacle, mais comme une action à laquelle on participe. Le geste, nouveau dans notre liturgie, de la communication de la lumière pascale aux cierges tenus par les fidèles est, disons-le bien, une trouvaille géniale, un emprunt excellent à ce que les para-liturgies ont réalisé de plus réussi.

Le P. Chéry critiquait naguère à bon droit nos célébrations liturgiques habituelles en disant que le fidèle *ne voit rien, n'entend rien, ne comprend rien, ne fait rien*. On peut retourner cette critique point par point. Le fidèle *voit* : il est même prescrit que la bénédiction du feu ou la consécration des fonts se fasse de telle manière qu'on jugera préférable, pourvu que ce soit « en vue des fidèles ». Le fidèle *entend* : la rubrique spécifie que les lectures doivent être écoutées par tous. Le fidèle *comprend*, grâce à la simplicité du symbolisme, aux commentaires (sans lesquels, nous y reviendrons, la vigile pascale est presque irréalisable), à l'usage de la langue vulgaire pour le renouvellement des promesses baptismales et l'allocution préparatoire. Et enfin, le fidèle *fait* beaucoup de choses ! Nous connaissons peu de célébrations où il soit plus actif. Mais ce qu'il faut remarquer, c'est qu'on ne le fait pas agir à tort et à travers, et à tout instant. On ne lui demande que des actions ou des réponses simples, vraiment à la portée de la masse. Entre ces interventions, il peut écouter tranquillement, admirer,

se recueillir : pendant l'*Exsultet*, la bénédiction des fonts, le baptême. Voici une liturgie vraiment active à laquelle les fidèles ne feront certes pas le reproche courant : « On ne peut plus prier !¹ »

Aucun des fidèles participant à la Nuit pascale ne l'a trouvée trop longue. Il y a là une leçon. Nous répétons trop facilement que les chrétiens d'aujourd'hui ne peuvent plus supporter les longs offices. Sans doute, quand ces offices sont creux, qu'il ne s'y passe rien, ou que ce qui s'y passe est inintelligible. Mais nous pouvons conclure de l'expérience de la vigile pascale, venant en confirmer beaucoup d'autres : les fidèles *aiment les longs offices*, quand ces offices sont riches de signification et vraiment intéressants. Il faut ajouter que la nuit est favorable aux longs offices : on est là pour ça, on a tout son temps. Ce qui n'est évidemment pas le cas le dimanche, et encore moins le samedi matin !

Pourrait-on choisir et varier les prophéties ?

Peut-on encore augmenter l'intérêt de la vigile pascale et faciliter la participation ? M. Viale a présenté plus haut quelques requêtes à cet effet. En ce qui concerne les prophéties, plusieurs suggèrent le dispositif suivant : qu'on garde, dans les livres liturgiques, les douze prophéties traditionnelles, précédées d'une rubrique de ce genre : « Le célébrant fera lire *quatre de ces prophéties, choisies parmi les douze* que voici, à condition de toujours lire la première, et de lire les quatre prophéties de son choix dans l'ordre où elles se trouvent au missel. » Nous garderions ainsi le bénéfice de l'abré-

1. Énumérons quelques-unes de ces interventions de la foule : nombreux *Amen*, à la fin des oraisons et bénédictions; réponses à trois dialogues de Préface; *Deo gratias*, avec genuflexion, aux trois *Lumen Christi*; allumage des cierges, éteints après l'*Exsultet*, rallumés pour le renouvellement, puis pour le canon de la messe; genuflexion et prière en silence après les prophéties; réponse aux litanies (devenue possible maintenant que celles-ci ne sont plus doublées); aspersion de l'eau bénite, réponse aux interrogations baptismales; récitation du *Notre Père*; reprise du triple *Alleluia*, etc., etc. On notera aussi la variété des attitudes demandées aux fidèles, tournés vers le fond de l'église, puis vers le cierge, puis vers l'autel; assis, à genoux, debout, pour des périodes plus ou moins longues.

gement réalisé cette année; nous n'aurions pas à regretter la disparition définitive de textes très riches et très prenants; et nous introduirions dans la célébration un élément de variation annuelle qui renouvellerait l'intérêt de la vigile².

La Vigile pascale va-t-elle se dégrader?

Il nous faut, en effet, envisager l'avenir. L'an prochain, certainement, le nombre de paroisses où se fera la vigile s'accroîtra considérablement. Il faudra y compter toutes celles qui l'ont célébrée cette année; toutes celles qui ne l'ont pas célébrée uniquement par manque de préparation; toutes celles enfin qui y seront encouragées par les réussites obtenues ailleurs. En se renouvelant et en s'étendant, cette célébration ne risque-t-elle pas de se dégrader? Outre les

2. Voici encore une suggestion, d'ordre bien secondaire. Aux interrogations baptismales, on fait répondre le peuple au pluriel: « Nous y renonçons, nous y croyons. » Sans doute s'agit-il d'un renouvellement collectif, qui justifie le pluriel. Mais pourquoi ne pas reprendre la formule même qui a été employée au baptême: « J'y renonce! j'y crois! » Cette formule au singulier a surtout l'avantage d'être beaucoup plus sonore et de pouvoir être proférée avec beaucoup plus de force et d'élan.

A propos de la rénovation des promesses baptismales, nous nous permettrons une autre remarque qui va plus loin qu'une question de mots. Dans l'allocution préparatoire, le célébrant doit dire que « dans l'attente de sa résurrection glorieuse (du Christ), l'Église déborde de joie ». On voit mal comment l'Église attend encore la résurrection du Christ. Celle-ci n'a-t-elle pas été déjà célébrée par le rite du cierge pascal, la distribution de la lumière, la bénédiction des fonts? Faut-il croire que la résurrection ne sera célébrée que par la consécration eucharistique, comme si, à Noël, Jésus ne naissait qu'à la consécration de la messe, alors que l'invitatoire de Matines annonce déjà qu'il est né? Ou faut-il comprendre que la vigile pascale n'est qu'une préparation, et que le Christ ne ressuscite qu'à l'aube du jour de Pâques?

A supposer même que la réponse à l'une de ces questions soit affirmative, l'Église n'attend plus la résurrection du Christ. Celle-ci a eu lieu, une fois pour toutes, il y a près de deux mille ans. Ce que nous attendons, en réalité, c'est la résurrection finale, notre résurrection, lors du retour définitif du Christ, dont sa première et unique résurrection dans la chair a été le gage, et dont notre célébration annuelle de la Pâque entretient en nous l'espérance. Ces vues nous paraissent solidement appuyées sur la théologie même de la célébration liturgique et, en particulier, sur la liturgie de la procession des Rameaux, si fortement eschatologique. « Et *expecto* resurrectionem mortuorum, et vitam venturi saeculi. Amen. »

effets inévitables de la routine et de l'usure, auprès des meilleurs, l'assistance ne va-t-elle pas peu à peu s'alourdir d'éléments tièdes, distraits, mal préparés ? Un grand nombre ne va-t-il pas négliger la vigile proprement dite, en se contentant d'arriver pour la « messe de minuit » ? En ce cas, n'allons-nous pas vers un office aussi mondain et aussi peu recueilli que celui de Noël ?

Il y a là, certes, un danger. Nous ne le croyons pas inévitable. Et surtout nous croyons que l'assimilation de la vigile pascale à la messe de minuit de Noël ne vaut pas. Ce qui donne à Noël cette atmosphère que nous regrettons, c'est son aspect folklorique autant que religieux, c'est sa valeur sentimentale (le petit enfant, la neige, la crèche), c'est la littérature pseudo-populaire qui l'entoure. Rien de tout cela pour la Nuit pascale, qui fait appel à des vues de foi beaucoup plus profondes et beaucoup plus dépouillées. D'autre part, les circonstances liturgiques sont tout autres. Il n'y a pas d'autre « vigile » de Noël qu'une vigile monastique : les matines. Celles-ci étant au-dessus de la portée du peuple chrétien en dehors des habitués de quelques monastères, les paroisses pratiquent une pseudo-vigile, faite de « Noëls », de « Minuit, chrétiens », de morceaux d'orgue et d'orchestre. La vigile de Pâques, elle, est une vigile ecclésiale, dont la célébration est accessible à tout bon chrétien, et qui restera indispensable. On ne peut pas imaginer une messe nocturne à Pâques qui ne serait pas encadrée de la vigile intégrale. Celle-ci, par sa longueur et sa sévérité relatives, rebutera toujours, grâce à Dieu, les curieux et les mondains. Cette année, paraît-il, des curés ont fait fermer les portes de leur église après le début de la vigile pour décourager ces intrus. Précaution radicale, un peu excessive peut-être. Mais il nous semble qu'en préparant sérieusement la communauté paroissiale à la célébration pascale, en gardant à celle-ci toute sa gravité et toute son ampleur, on ne risque guère de voir l'église envahie par des noctambules ni la vigile se réduire au prélude d'un réveillon.

Le danger qui menace la célébration de la Nuit pascale, au cours des années à venir, vient sans doute d'une direction opposée. Ce qui est à craindre, ce n'est pas qu'elle attire la foule et devienne une cérémonie mondaine, c'est au contraire qu'elle soit, ici ou là, bâclée, conventionnelle, réalisée

sans soin et sans amour, sans préparation, sans commentaire. Aussi, nous permettons-nous de demander instamment et respectueusement *que la célébration nocturne de la vigile pascale ne devienne jamais obligatoire*. Sans parler des prêtres qui n'en voient pas l'intérêt, qui ne se donneront pas la peine nécessaire pour une belle célébration³, il y aura toujours des prêtres animés des meilleures intentions, que des circonstances extérieures priveront des ressources nécessaires. Si tel curé de campagne déchristianisée n'a que trois vieilles femmes à son office du samedi saint au matin, il ne les aura même plus, peut-être, dans la nuit. On l'a remarqué presque partout : si le curé ne peut se faire aider par un autre prêtre, ou au moins par un séminariste ou un lecteur exercé, sa vigile pascale, célébrée sans commentaire, sans que le peuple soit dirigé dans ses mouvements et ses réponses, risque de se dérouler dans le silence et l'indifférence. Il faut aussi tenir compte — car cette objection a souvent du poids — de la fatigue imposée à un prêtre isolé, surtout s'il est chargé de plusieurs lieux de culte.

Peut-être même faut-il aller plus loin. Sans être obligatoire en droit, la célébration nocturne peut le devenir en fait. Puisque la consécration des fonts baptismaux est indispensable, au moins pour l'église principale; puisque cette consécration ne peut se faire que dans le cadre de la vigile pascale intégralement célébrée; puisque, d'autre part, la célébration nocturne est moins onéreuse que l'autre (elle dispense de trois oraisons, de huit prophéties et oraisons, et du doublage des litanies), certains prêtres ne seront-ils pas tentés de célébrer coûte que coûte la Nuit pascale, comme une formalité administrative? C'est pourquoi M. le chanoine Boulard nous suggère de demander *la possibilité, au moins*

3. Le décret était à peine paru que nous recevions une lettre d'un curé où, parmi une foule d'objections, on trouvait la réflexion suivante : « Ceux qui ont rédigé ce décret n'ont aucun sens de la pratique pastorale. Ils ignorent combien de temps il faut pour allumer l'un à l'autre de nombreux cierges. Ne pourrait-on pas réduire les cierges à trois en tout : un pour le célébrant, un pour tout le clergé, et un pour tout le peuple (*sic*)? Si bien qu'on pourrait garder ce cierge à trois branches, si regrettablement supprimé. » Voilà donc quelqu'un qui, avant même d'avoir expérimenté loyalement le rite, ne songe qu'à le défigurer en le simplifiant, sous prétexte de rapidité, en lui enlevant tout ce qui fait sa puissance d'évocation et d'émotion!

pour les petites paroisses, de pouvoir consacrer les fonts baptismaux sans autre cérémonie (ainsi que c'est prévu au *Rituel*, t. II, ch. VIII, pour le cas où l'eau consacrée vient à manquer en cours d'année).

Un danger pour la célébration pascale ?

Mais ce qui préoccupe le plus vivement les pasteurs, pour l'avenir, ce qui fournit l'argument le plus vif à ceux qui se refusent par principe à la célébration nocturne, ce ne sont pas les dangers qui, au cours du temps, menaceraient celle-ci : ce sont *les dangers qui menaceraient la journée de Pâques*, du fait de cette célébration.

On nous permettra deux remarques avant de détailler l'objection. Celle-ci, croyons-nous, procède en grande partie de ce que beaucoup n'ont pas saisi intégralement l'importance révolutionnaire de la restauration réalisée par le décret. Ils restent à cheval, si j'ose dire, entre la discipline ancienne et la discipline nouvelle (ce qui s'explique du fait que les deux coexistent, et nous souhaitons, on vient de le voir, qu'elles continuent à coexister). Ils voient, dans le nouvel *Ordo*⁴, une cérémonie du samedi saint, simplement transférée de la matinée à la nuit. Il faut affirmer, au contraire, que le samedi saint a retrouvé son caractère a-liturgique, qu'il est retombé dans sa non-existence liturgique⁵. Il faut affirmer que la vigile pascale, *c'est la Nuit de Pâques*, c'est-à-dire *la fête de Pâques elle-même*, célébrée à son heure véritable. Pour admettre ceci, il faut évidemment retrouver le vrai sens de la vigile, tel que le P. Bouyer l'a exposé ci-dessus, en se délivrant complètement du sens moderne du mot, appliqué à toutes les autres « vigiles » de l'année, et qui signifie : jour précédant la fête et préparant à celle-ci. Si notre Nuit pascale, c'est Pâques, comment la célébration de la Nuit pascale pourrait-elle porter tort à la fête de Pâques ?

4. N'y sont-ils pas encouragés par son titre : *Ordo Sabbati Sancti*, qui ne nous paraît pas, pour cette raison, parfaitement heureux.

5. Sauf en ce qui concerne l'office canonial, qui, lui, au contraire, a pris une nouvelle consistance. Nous publierons ultérieurement une étude de Dom Hild sur *le samedi saint, jour aliturgique*.

Nuit pascale ou messe des hommes ?

De tous côtés, mais surtout des régions dites « de chrétienté », on redoute la ruine de la « messe pascale des hommes ». L'argument ne vaut que pour ceux qui n'admettent dans la pastorale aucun changement, aucune adaptation; qui veulent bien du nouveau, à condition qu'il soit en tout parfaitement semblable à l'ancien; en tout cas, du nouveau qui ne bouleverse aucune position acquise, aucune habitude reçue; du vin nouveau, soit, mais qui ne fasse pas craquer les vieilles outres! Nous croyons, comme Mgr Chevrot, que la « messe pascale des hommes », si elle a pu avoir son utilité, représente une formule dépassée, participe d'une pastorale individualiste et défensive, d'une morale du précepte, d'un christianisme de l'observance extérieure. La célébration nocturne de la vigile pascale participe d'une pastorale de la communauté, et qui s'intéresse moins à l'observance qu'à la vitalité intérieure, puisée à la « source première du véritable esprit chrétien ». Entre ces deux pastorales, il y a forcément antagonisme, et il faut choisir entre elles. Cela ne veut pas dire qu'une révolution radicale doive être immédiatement entreprise. On peut ménager des transitions. On peut ne pas vouloir ruiner d'un coup une formule qui a fait ses preuves et qui présente encore quelques avantages, pour une certaine portion de la paroisse. Mais on ne peut pas comparer une célébration vraiment authentique et liturgique, une réalisation pleine de sève chrétienne, à un simple procédé tactique qui n'est, en somme, qu'un pis-aller. Certains curés l'ont très bien compris, qui ont invité « les hommes » à venir à la vigile pascale, ou plutôt à y rester après leur passage au confessionnal du samedi soir. Les résultats ont été excellents.

A ceux qui préfèrent le succès quantitatif et superficiel de « la messe des hommes » au succès en profondeur et en qualité de la Nuit pascale, nous nous permettons de proposer la réflexion suivante, qui nous paraît très grave. Peut-on adopter en pastorale cette ligne de conduite qui consiste à toujours favoriser les éléments les moins vivants de la paroisse, au détriment des éléments les plus avides de vrai christianisme? C'est ce qu'on fait, par exemple, lorsqu'on

distribue régulièrement la sainte communion en dehors de la messe, parce que cela risquerait de faire attendre les moins bons chrétiens : pour épargner à ceux-ci dix minutes de présence supplémentaire à l'église, on contraint les communiant à ne jamais communier comme il faut ! C'est en vertu de ce principe qu'on multiplie, aux grandes fêtes, les messes en musique, qu'on croit attirantes (?) pour les chrétiens saisonniers, mais qui déçoivent les meilleurs; qu'on abrège toujours davantage les prédications, et qu'on les rend toujours plus superficielles. Mon regretté maître, le P. Sertillanges, disait souvent qu'à force de redouter « le scandale des faibles », on finissait par occasionner, sans même s'en apercevoir, le scandale des forts. Et comment s'étonner du fossé qui se creuse, ici ou là, entre paroisse et action catholique, si les militants ne trouvent jamais, dans leur paroisse, la nourriture dont ils ont faim, mais la trouvent dans leurs cercles, leurs messes de groupe ou leurs retraites fermées ?

La grand'messe et les vêpres de Pâques.

Laissons de côté la messe des hommes. Beaucoup ont redouté que la célébration nocturne de Pâques ne fasse tort à la grand'messe du jour et aux vêpres. Presque partout cette crainte fut vaine. En bien des endroits, au contraire, on a eu l'agréable surprise de constater une plus nombreuse assistance aux offices de la journée. Comment expliquer ce phénomène ? Peut-être parce que la préparation de la vigile pascale a eu pour effet de mettre en valeur la fête de Pâques dans son intégralité. Mais aussi pour une raison plus profonde, qui peut nous faire réfléchir utilement. Des fidèles qui, en participant à la Nuit pascale, ont découvert avec émerveillement toutes les richesses du mystère Rédempteur et du mystère Baptismal, ont éprouvé le besoin de le contempler, de le savourer davantage, d'en rendre grâces plus longuement en revenant à l'église pour la messe et les vêpres. Nous constatons ainsi que c'est une erreur de ne pas faire confiance à la générosité de nos fidèles; moins on leur demande, moins ils donnent. Plus on leur demande (et plus on leur donne, en réalité), et plus généreusement ils répon-

dent. Ici aussi se vérifie le paradoxe si profond de l'Évangile : « A celui qui a, l'on donnera, et il sera dans l'abondance, mais à celui qui n'a pas, on enlèvera même ce qu'il a » (Mt., 25, 29; Mc, 4, 25).

Pourrait-on communier deux fois ?

Ici, il faut bien faire droit à une objection. Les fidèles qui ont communie dans la nuit de Pâques ne peuvent plus communier à la messe du jour (tout comme à Noël), selon la règle générale qui interdit de communier plus d'une fois le même jour (C.I.C., c. 857). L'objection est valable, non pas pour des raisons de piété sentimentale et individualiste, mais au contraire pour des raisons de piété et de célébration communautaire. Ceux qui assistent à une grand'messe sans pouvoir y communier, comment cette grand'messe ne leur paraîtrait-elle pas un office un peu décoratif et surrogatoire, auquel ils ne participent que superficiellement ? On comprend bien pourquoi l'Église a voulu empêcher des dévots indiscrets de multiplier leurs communions le même jour, en multipliant leur participation à des messes privées. Mais ne pourrait-on souhaiter ici une modification de la discipline actuelle ? Il resterait interdit de collectionner les communions individuelles, sans autre raison que de satisfaire la dévotion privée. *Mais ne pourrait-on autoriser ceux qui participent à deux assemblées plénières de la communauté chrétienne à communier chaque fois ?* Ils suivraient la même règle que le célébrant des messes de Pâques ou de Noël⁶. Cette discipline pourrait s'appliquer aussi bien aux prêtres qui, faisant prier le peuple à la Nuit pascale, pourraient participer à celle-ci par la communion, sans préjudice de leur célébration du lendemain.

Faut-il placer la Vigile dans la soirée ?

Cette innovation, que nous souhaitons vivement, enlèverait un de ses motifs à une requête dont il nous reste à parler

6. Ils seraient sans doute astreints, comme le célébrant, à garder le jeûne eucharistique entre les deux messes. Ceci aurait l'avantage d'empêcher, au moins les meilleurs chrétiens, de pratiquer un « réveillon de Pâques », que certains redoutent de voir s'établir ?

pour finir. Nous savons qu'elle correspond au désir de plusieurs évêques, qui voudraient que la vigile pascale fût célébrée dans la soirée, et non plus dans la nuit, pour s'achever avant minuit. De la sorte, la vigile pascale ne ferait pas de tort à la sanctification du jour de Pâques. Nous avons dit que, cette année du moins, cette crainte ne s'est pas réalisée. Mais, dit-on, il n'en sera pas de même les années suivantes. Cette fois, on a été pris au dépourvu. Mais si la Nuit pascale entre dans les mœurs, nos paroissiens tireront leurs plans. Ils assisteront à la Nuit pascale, peut-être intégralement et avec beaucoup de piété. Mais, délivrés de leurs obligations, ayant accompli et le devoir pascal et le précepte dominical, ils partiront dès l'aube pour la campagne et passeront la journée de Pâques, et celle du lundi, en excursions, tandis que l'église paroissiale sera délaissée. En célébrant la vigile pascale avant minuit, de telle sorte que l'assistance à cette cérémonie ne « compte » pas pour l'obligation pascale et dominicale, on est sûr que cette cérémonie ne sera fréquentée que par les chrétiens les plus fervents (puisqu'elle sera totalement surrogatoire); ceux-ci, d'ailleurs, communieront deux fois; et la masse des chrétiens continuera à remplir nos églises pour les offices du jour. Si quelqu'un objecte que personne ne s'était avisé de cette difficulté à l'encontre de la messe de minuit, à Noël, il est facile de répondre que la saison n'est pas la même et que le printemps, à Pâques, invite à l'évasion.

L'article du P. Bouyer a déjà répondu par avance à cette proposition. La vigile de Pâques n'est pas une pieuse veillée préparatoire, une sorte d'heure sainte pour les âmes ferventes. C'est pourtant à cela qu'on la réduira, si on en achève la célébration avant minuit. Certes, il faut préserver, nous l'avons dit, la gravité et le recueillement de la Nuit pascale. Mais celle-ci ne doit pas être réservée au petit noyau des âmes pieuses. Il n'est pas souhaitable qu'elle attire les curieux. Mais peut-être n'est-il pas plus souhaitable qu'elle soit, au lieu d'un rassemblement de la communauté paroissiale, une réunion close, réservée à une élite pieuse.

A supposer que certains paroissiens, désireux de grand air, ne reviennent pas à l'église le jour de Pâques, pouvons-nous dire qu'ils n'ont pas sanctifié la fête pascale : d'une part, ils auront participé à ce qui est au cœur même du

mystère (plus longuement et plus profondément qu'en assistant seulement à une messe du jour, fût-ce la grand'messe); d'autre part, le fait de passer la journée de Pâques dans les joies de la campagne est-il forcément une manifestation de paganisme ou de naturalisme? D'ailleurs le problème qui se pose ici n'est pas propre à la fête de Pâques : il vaut pour tous les dimanches de la belle saison et même, avec le goût pour les sports d'hiver et les « vacances de neige », pour tous les dimanches, toutes les vacances et tous les « ponts » de l'année. Nous touchons ici un problème très général de la pastorale moderne : la sanctification des loisirs, et la désertion des paroisses de ville.

Croit-on d'ailleurs que les paroissiens avides de grand air attendront la fin de la Nuit pascale pour partir au loin? On sait depuis longtemps déjà que, dans les villes, les meilleurs paroissiens, en particulier ceux qui ont des enfants, s'échappent vers la campagne dès la veille des Rameaux, ou dès le soir du vendredi saint. Le problème qui se pose, c'est de savoir si ces bons chrétiens trouveront dans leur lieu de villégiature une belle célébration pascale, et si le curé de campagne, si souvent privé d'aide et d'assistance pour ses offices, ne devrait pas trouver chez des paroissiens de vacances et de week-end la participation et le bon exemple qui entraîneront et édifieront ses paroissiens ordinaires.

Si nous songeons dès maintenant à détacher la vigile pascale de son temps normal qui est *la nuit*, combien d'années faudra-t-il pour que la vigile pascale revienne par degrés à la matinée du samedi d'où un décret libérateur l'avait enfin arrachée?

*
**

On le voit, si nous avons, dans cet article, proposé un certain nombre d'améliorations et d'aménagements, c'est pour donner à la célébration de la Nuit pascale le maximum de portée, en respectant sa nature propre, en la prenant dans toute sa réalité. Nous repoussons, au contraire, toutes les dispositions qui, sous couleur de compromettre le moins possible la pastorale existante, aboutiraient à enlever à la Nuit pascale son authenticité et sa force.

A.-M. ROGUET.